

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-036

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Raphael GABION, Margot SOLVIGNON, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Raphael GABION pouvoir à Eric LARDON, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Odile PHILIPPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - REGULARISATION COMPTABLE DE L'EMPRUNT MIXTE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE »

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260520-2026-05-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Publication : 01/06/2026

Le transfert de la compétence eau potable aux communautés d'agglomération a été rendu obligatoire par la loi du 7 août 2015.

La convention de transfert en pleine propriété des immobilisations et de leur financement entre la commune de St Marcellin en Forez et Loire Forez Agglomération (LFA) a été finalisée et signée le 16 décembre 2025.

Les écritures traduisant cette convention ont été enregistrées en comptabilité.

Cependant, la commune a signé, en juin 2020, une convention financière avec LFA pour le remboursement d'un emprunt mixte contracté par la commune mais dont une partie du capital était fléché sur le financement du réseau eau potable.

Cette créance sur LFA, d'un montant de 285 510,13 €, n'a jamais été comptabilisée alors même que LFA rembourse chaque année sa quote-part à la commune et ce jusqu'au terme de l'emprunt soit 2029.

La comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montbrison doit donc opérer la régularisation des écritures.

Ces opérations d'ordre non budgétaire doivent être autorisées par délibération du Conseil municipal.

Constatation de la partie du capital restant constituant la créance de LFA :

Prêt souscrit auprès de la Caisse Française de Refinancement local

Capital restant dû au 01/01/2020	1 107 507,97€
Quote-part LFA	25,78 % soit 285 510,13 €

Ecriture à comptabiliser

Débit 276351	pour 285 510,13€
Crédit 1021	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **AUTORISE** le comptable public à passer les écritures de régularisation précisées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 28 MAI 2026

Le Maire,

Eric LARDON



A blue ink signature of Eric Lardon is written over a circular official stamp of the commune of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-MARCELLIN-EN-FOREZ' and '72000'.

Le Secrétaire de séance

Odile PHILIPPON



A blue ink signature of Odile Philippou is written in cursive.